



**ARRÊTÉ
DE CIRCULATION
N° A 25- 019**

Le Maire de la commune de Saint-Andelain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212.2, L2213.1 et suivants,

Vu la demande de Mr MARECHAL Mickael entreprise Merlot TP au TSA 70011 69134 Dardilly Cedex chez Sogelink

Vu la demande d'arrêté de circulation et/ou de stationnement pour travaux reprise couche de roulement

Considérant que ces travaux ne peuvent être réalisés, sans modification actuelles de la circulation,

Considérant qu'il a lieu de préserver la sécurité du chantier, ainsi que celle du public,

ARRETE

Article 1

A compter du 08/09/2025 pour une durée de 70 jours, un chantier sera autorisé sur le domaine public pour effectuer les travaux suivants :

- Rue des Pâquerettes

Ces travaux nécessitent une intervention de voirie avec fermeture à la circulation et au stationnement dans les deux sens.

L'entreprise Merlot, représentée par Mr MARECHAL Mickael mettra en place une déviation pour les véhicules légers et poids lourds et la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, et devra en assurer la surveillance, pendant toute la durée du chantier.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de SAINT-ANDELAIN, ainsi qu'aux extrémités du chantier.

Article 4

Madame le Maire de SAINT-ANDELAIN, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie territorialement compétente, sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5

A l'issue du chantier, le demandeur s'engage à remettre en état la voie publique.

Fait à Saint-Andelain, le 08/09/2025

Le Maire,

Nathalie LIEBARD

